



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 10 Septembre 2021

Le vendredi 10 Septembre 2021 à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Fouilloy, convoqué le 01/09/2021 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Étaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, LEGRAND Isabelle, LECOCQ Catherine, SAUVAL Christèle, CAPLAIN Jessica
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique, DETRE François-Xavier

Étaient excusés : Mr RONDOT Serge donne pouvoir à Mme CAPON Martine
Mr SAGEZ Yves donne pouvoir à Mr BAILLET Ludovic
Mme DEVAUX Katia donne pouvoir à Mme LECOCQ Catherine
Mr RICARD Rémi donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle
Mr BOCQUET Philippe donne pouvoir à Mr PICARD Sylvestre
Mme DESCOUTURES Sonia donne pouvoir à Mme CAPLAIN Jessica
Mme DEFRUIT Claudie donne pouvoir à Mr GRIMAL Dominique

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le Vendredi 10 Septembre 2021 à 18h30

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 02/07/2021 :	2
Nomination d'un secrétaire de séance :	2
1 - Présentation par la société VALCITY du projet de lotissement appelé le CLOS DU MARCHE.....	2
2 - Délibération Contrat d'apprentissage espaces verts :	3
3 - Délibération relative à une Décision Budgétaire Modificative :	4
4 - Délibération concernant un emplacement de vente sur la place de Fouilloy :	4
5 - Délibération concernant une subvention pour les jardins ouvriers :	5
6 - Délibération concernant une aide départementale pour les manifestations culturelles :	5
7 - Délibération concernant le renouvellement du bail de location du studio :	6
8 - Délibération concernant une demande de remboursement de frais avancé par Mme CAPON :	6
9 - Délibération concernant le choix de prix de vente d'un terrain (les Marronniers) :	6
10 - Délibération concernant une demande de remboursement de frais d'un agent :	7
11 - Délibération sur l'État des sommes par GRDF dues à la commune de Fouilloy au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2021 (RODP) :	7
12 - Questions diverses :	7

**Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 02/07/2021 :**

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance :

Proposition de Mme Martine CAPON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité.
Le secrétaire pour cette séance est M. CAPON Martine

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demande de remboursement de frais d'un agent ainsi que la délibération concernant le RODP GRDF.

Résultat du vote à main levée :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité.

1 - Présentation par la société VALCITY du projet de lotissement appelé « LE CLOS DU MARCHÉ »:

10 lots à bâtir « primo accédant » terrain d'environ 280m² (environ 30 000€)
55 lots à bâtir terrain plus grand (entre 50 à 65 000€)

L'AMSON bailleur social va construire
20 logements sociaux (sous forme d'immeuble) en locatif
8 logements « séniors » en locatif

Connexion double sens voie des roses
Connexion double sens rue le Marché
Connexion piétonne vers Intermarché

La commune reste le 1er interlocuteur.

Deux hypothèses de rétrocession après l'achèvement des travaux : Soit une association (ASL) ou à la Commune.

Transfert voirie et l'ensemble des réseaux eau, électricité, fibre, espaces verts, espace jeux et pour l'avenir, trottoirs, éclairage public.



Retour fin Novembre 2021 des sondages archéologiques, retour du préfet dans les 3 mois à venir et début commercialisation début juin 2022, pour l'instant 30% de réservations et d'options cumulées sur les terrains à bâtir.

1ère phase des travaux : 4 mois (voierie, réseaux)
Construction des maisons de 10 à 12 mois
Fin 1eres constructions pour fin 2023 et fin du lotissement pour fin 2025

2ème phase : trottoirs, espaces verts et parking

Les logements sociaux et seniors seront construits par l'AMSOM
Demande du maire de participer aux réunions de définition des logements sociaux

Demande de Mr DETRE concernant la confirmation de la réalisation d'une voie d'accès centrale (rue de Boves) sur le terrain de Mr LOUIS en premier. Mr le Maire précise les conditions de création de cette voie. Il précise que la route sera construite en premier car un arrêté a été pris pour interdire l'accès aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes sur les rues du lotissement existant pour éviter toutes nuisances aux riverains.

Modification du PLUI nécessaire concernant la création de la voie d'accès via la parcelle actuelle de Mr LOUIS (en cours avec la COM des COM)

2 - Délibération Contrat d'apprentissage espaces verts :

Monsieur le Maire donne la parole à Mr PICARD concernant une demande de création d'un contrat d'apprentissage en espaces verts

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il est donc proposé de recruter Mme Louise PATRY dans le cadre un contrat d'apprentissage en espaces vert du 13/09/2021 au 31/08/2022 dans le cadre de la préparation d'un BEP en espace vert avec le Centre de Formation d'Apprentis Agricole de la baie de somme localisé à Abbeville.

Mme Louise PATRY aura en charge du fleurissement de la mairie ainsi que de la place.

Le tuteur de Mme Louise PATRY sera Mr François ROUSSEL

Mr DETRE demande si cela va déboucher sur une embauche, Mr PICARD précise que Mme PATRY désire poursuivre sur un bac pro.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter cette délibération.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

3 - Délibération relative à une Décision Budgétaire Modificative :

Monsieur le Maire donne la parole à Mr PICARD qui demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Transfert de crédit :

Articles	DEBIT	CREDIT	DESTINATION
Compte 6188	5 884.40 €		Autres frais divers
Compte 60611		5 000.00 €	Eau et assainissement
Compte 6156		274.80 €	Maintenance (maintenance machine à affranchir)
Compte 6184		609.60 €	Versement organismes de formation (SST et Manipulation des extincteurs)
Compte 2188	6 000.00 €		Autres immobilisations corporelles
Compte 2158		6 000.00 €	Autre installation, matériel et outillage (laveuse)
TOTAL	11 884.40 €	11 884.40 €	

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

4 - Délibération concernant un emplacement de vente sur la place de Fouilloy :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter les tarifs du droit de place pour la friagerie. La nouvelle perception d'Albert demande une délibération précisant les tarifs pour l'année 2021 et suivantes.

Il est proposé au conseil municipal de garder le tarif actuel soit un droit de place à 3€ par jour de stationnement pour l'année 2021 et 2022.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Monsieur le Maire propose le même tarif de 3 € par jour de stationnement pour l'année 2021 et 2022 pour la crêperie ambulante « La Boite à Crêpes » qui souhaite s'installer sur la commune à compter de Septembre/Octobre 2021.

Mme LEGRAND demande si on connaît les jours et horaires pour cette dernière mais nous n'avons pas Pour l'instant les informations qui seront communiquées ultérieurement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

5 - Délibération concernant une subvention pour les jardins ouvriers :

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle NOIRET

Mme NOIRET informe au conseil municipal qu'il a été validé en commissions des associations une subvention de 300€ pour les jardins ouvriers (demande tardive car il y a eu un changement de bureau, le président étant maintenant Mr BOLLE) et demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder cette subvention.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mr PICARD et Mr BOCQUET ne participent pas au vote car ils adhèrent à l'association)

Adopté à la majorité

6 - Délibération concernant une aide départementale pour les manifestations culturelles :

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle NOIRET.

Celle-ci explique que le Conseil Départemental a décidé d'encourager les initiatives locales dans les domaines de la culture et du sport, secteur ayant particulièrement touchés durant la crise sanitaire. De ce fait, une aide financière est proposée aux communes et intercommunalités pour l'organisation de manifestations culturelles et/ou sportives d'Août à Octobre 2021.

Madame NOIRET demande au conseil municipal l'autorisation de faire cette demande d'aide auprès du conseil Départemental.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**7 - Délibération concernant le renouvellement du bail de location du studio :**

Le Maire fait part à l'assemblée du départ du locataire du studio (logement communal) situé au 5 Rue Thiers – 1er étage. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le bail avec le nouveau locataire à la demande de la perception d'Albert (ce bail a démarré à compter du 1er Juin 2021. Le montant du loyer s'élevant à 251.64 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- AUTORISE le Maire à signer le nouveau bail avec le nouveau locataire et toutes pièces à intervenir.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

8 - Délibération concernant une demande de remboursement de frais avancé par Mme CAPON :

Monsieur le Maire explique que Madame CAPON a commandé des bracelets pour le forum des associations ainsi que pour la fête de Fouilloy ; Ces bracelets infalsifiables seront donnés aux visiteurs pour l'accès à la restauration et la buvette respectivement les 11 et 12 septembre 2021 après vérification du pass sanitaire.

La commande étant effectuée sur Amazon, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à rembourser le montant de la facture présentée par Madame CAPON, soit un total de 39.50 €.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

9- Délibération concernant le choix de prix de vente d'un terrain (les Marronniers) :

Monsieur le Maire explique avoir réceptionné en Mairie deux dossiers pour l'achat du dernier terrain des Marronniers à vendre, cadastré parcelle AE n°192.

Il explique avoir une première offre à 46 100 € et une deuxième offre à 45 000 €.

Il est précisé que les 2 offres émanent d'un jeune couple sans enfant ayant un apport.

Il demande au Conseil Municipal de voter à bulletin secret afin de sélectionner l'acheteur pour le terrain des Marronniers.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, l'offre n°1 a été sélectionnée avec 17 votes et 2 votes pour l'offre N°2

**10 - Délibération concernant une demande de remboursement de frais d'un agent :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser Madame BEGUIN Annick, en congés maladie longue durée, des frais d'un montant de 33.47 € correspondant aux frais de déplacements occasionnés lors d'une convocation à une expertise médicale.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

11 - Délibération sur l'État des sommes par GRDF dues à la commune de Fouilloy au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2021 (RODP) :

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 dont les dispositions sont codifiées aux articles R. 2333-114 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Linéaire du réseau public de distribution : mètres,

Redevance : $[100 + (0.035 \times 6\,359 \text{ mètres})] \times 1,27 = 409.67 \text{ €}$,

Ce montant tient compte d'une part du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie au cours des périodes annuelles de référence allant de 2006 à 2021, soit un taux de revalorisation égale à 27 % par rapport aux valeurs mentionnées au décret n°2007-606 du 25 avril 2007, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques),

Arrête le présent état des sommes dues à la somme de 409.67 €.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

12 - Questions diverses :

Mme LEGRAND demande un retour d'informations sur la rentrée scolaire : Nombre d'enfants, Nouveaux enseignants, détecteur de CO2 dans les classes... Mr le maire apporte des précisions : La rentrée s'est très bien déroulée. Mr le maire a rencontré la nouvelle directrice en lui précisant de remonter toutes anomalies pour traitement. Plusieurs dysfonctionnements techniques ont été traité avant la rentrée. Des données chiffrées seront précisées lors du prochain conseil en l'absence de Mr BOCQUET adjoint aux affaires scolaires.

Mme LEGRAND s'étonne d'avoir reçu un courrier concernant les herbes sur le trottoir. Mr le Maire précise que toutes les personnes concernées ont reçu ce type de courrier.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Mr le Maire explique que concernant le courrier sur les incivilités, un dossier est bien en cours et qu'une plainte sera déposée à la gendarmerie.

Séance levée à 20h10

Le Maire, Yves DUCROCQ

